

FACULTE DES SCIENCES JURIDIQUES, POLITIQUES ET SOCIALES DE TUNIS.

Année universitaire : 2015-2016

Licence fondamentale en droit privé

Année : troisième

Matière : Sociétés commerciales.

Session : Principale

Durée : 3 heures.

Nature de l'épreuve : pratique

**SUJET : Commentez** l'article 4 alinéa 1er du Code des sociétés commerciales en ce qu'il dispose :

« Toute société commerciale donne naissance à une personne morale indépendante de la personne de chacun des associés à partir de la date de son immatriculation au registre du commerce, à l'exception de la société en participation. ».

**N.B :** Dans sa version arabe, cet article dispose :

تنشأ عن كل شركة تجارية شخصية معنوية مستقلة عن شخصية كل شريك فيها وذلك بداية من تاريخ ترسيم الشركة بالسجل التجاري، باستثناء شركة المحاصة.

edio goul